

Juillet 2025

PROGRAMMES DE RECOMPENSES SCOLAIRES



Inscriptions 2025
Date limite pour compléter vos demandes:
25 août 2025

Formulaires disponibles en ligne
ou à l'Hôtel de ville



Programme de soutien financier pour la réussite scolaire de niveau primaire. ire à la 6ème année.

Le soutien financier consiste à payer en partie ou en totalité, la facture annuelle des effets généraux incluant les frais d'activités scolaires jusqu'à concurrence des montants autorisés (soit 146\$ ou 203\$).

Le paiement sera envoyé à l'établissement scolaire par la municipalité.

Programme de récompenses pour la réussite scolaire de niveau secondaire

Ce programme a pour but d'encourager les efforts des jeunes étudiants dans la poursuite des études de niveau secondaire, professionnel ou équivalence. Plus d'une vingtaine de jeunes ont la chance, chaque année, de se mériter une bourse selon le niveau scolaire réussi (bourses entre 233 et 408\$).

NOUVEAU EN 2025

Les montants suivants seront ajoutés aux programmes de récompenses pour la réussite scolaires:

100\$/étudiant qui ont réussi leur 6e année du primaire;

750\$/étudiant qui ont réussi le diplôme de CEGEP;

1000\$/étudiant qui ont réussi le diplôme de l'Université.

Soirée de remise des récompenses scolaires

La soirée des remises aura lieu le vendredi, 12 septembre à 19h00 à la salle communautaire. Les étudiants doivent être présents à l'évènement.

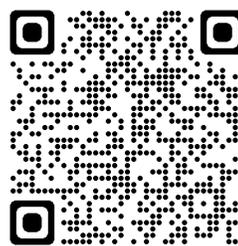
Pour vous abonner à l'infolettre, rendez-vous sur notre [site](#)

[Internet](#)

Vous pouvez aussi nous suivre sur notre page [Facebook](#)



Pour accéder à la version anglaise de l'infolettre, veuillez cliquer sur l'image du code QR ou utiliser votre caméra de cellulaire/tablette.



AOÛT

L	M	M	J	V
28	29	30	31	1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

Soutien financier à l'excellence sportive



PERMIS DE BRÛLAGE

Pour allumer un feu en plein air, il est **OBLIGATOIRE** de se procurer un permis de brûlage.

FOYERS EXTÉRIEURS

L'utilisation de votre foyer extérieur, conforme à la réglementation municipale, ne requiert pas de permis de brûlage.

Vérifier l'indice d'inflammabilité avant de faire brûler!

Comme l'indice change régulièrement, nous vous demandons de vous référer au site Internet de la RIDM, ridm.quebec pour connaître l'état de la situation.

Feux d'artifice

La Municipalité de Lantier tient à rappeler que selon le règlement 144-2013 article 2.5 : Le fait de faire usage ou de permettre de faire usage de pétards ou de feux d'artifice constitue une nuisance et est prohibé (interdit).

Programme municipal de prêts pour les installations septiques

La Municipalité a adopté en 2022, le règlement 226-2022 sur l'aide financière à la réfection des systèmes d'évacuation des eaux usées des résidences isolées.

Prêt municipal sans intérêt, maximum de 15 000\$

Pour les modalités et conditions

lantier.quebec/programme-municipal-de-prets-pour-les-installations-septiques/



Sécurité civile

EN CAS D'URGENCE MAJEURE SUR LE TERRITOIRE DE LANTIER

Nous devons vous joindre!

Inscrivez-vous au système d'alertes automatisé

www.lantier.quebec et cliquez sur:



Système automatisé d'alertes

Dans votre infolettre du mois d'août
Bazar de Lantier 2e édition
Licences chats et chiens
Transport centre d'action bénévole

Tu performs individuellement ou collectivement dans une discipline reconnue par une fédération sportive?

Tu as entre 8 et 25 ans?

Tu as atteint un niveau de compétition provincial, national ou international?

Tu pourrais recevoir un soutien financier de ta municipalité!

Informations et formulaire de demande: 819 326-2674 poste 3406.

La date limite pour remettre une demande est le premier vendredi du mois de septembre de l'année en cours.



Coup de pouce

Prenez note que le comptoir alimentaire de Val-des-Lacs/Lantier est présentement fermé . Celui-ci réouvrira jeudi, le 28 août. Pour accéder au dépannage d'urgence alimentaire, composez le 819 326-5624 poste 3622